

*Depuis le début de l'offensive russe contre l'Ukraine, le 24 février, plus de 5 millions de personnes ont quitté le pays et déposé des demandes de protection internationale en Europe. Les Ukrainien·nes ont bénéficié d'une assistance matérielle, ainsi que de statuts juridiques leur permettant d'entrer et de s'installer dans les États membres de l'Union européenne (UE).*

*Cet accueil contraste fortement avec celui que l'UE réserve habituellement aux exilé·es, caractérisé par une fortification militarisée de ses frontières afin d'empêcher les arrivées sur son territoire. Depuis les années 1990, cette politique sécuritaire s'est traduite par [des dizaines de milliers de décès aux frontières de l'Europe](#).*

*Parmi les récentes tragédies, le 24 juin 2022, plus de 27 personnes ont trouvé la mort entre les mains des garde-frontières espagnols et marocains alors qu'elles tentaient d'entrer en Europe par le biais de l'enclave espagnole de Melilla. 300 autres ont été gravement blessées, dans un épisode comparé par les militant·es associatif·ve·s à un [nouveau charnier aux frontières de l'UE](#).*

*Dans cet article, Céline Cantat montre comment cette empathie sélective renvoie aux objectifs des États (européens à l'occurrence) et à des dynamiques de racialisation à travers lesquelles on tend à opposer les bon·s « réfugié·es » des mauvais·es « migrant·es », les Ukrainien·nes étant – au moins actuellement – construit·es comme faisant partie des « nôtres », là où les exilé·es du Moyen Orient, du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne sont systématiquement altérisé·es.*

*Rappelant à quel point ces catégories de « migrants » ou de « réfugiés » sont des constructions politiques, dont on peut retracer la genèse historique mais aussi tous les angle-morts, l'autrice insiste sur le fait que la solidarité que manifestent actuellement l'UE et les États européens pourrait n'être que temporaire s'il s'avérait qu'elle ne leur profitait plus (ou plus autant), d'un point de vue idéologique et économique.*

\*\*\*

Si la générosité inhabituelle de la part des États européens envers les Ukrainien·nes doit être saluée, elle a néanmoins suscité une série de questions sur leur traitement différencié par rapport aux autres groupes de personnes déplacées. En conséquence, les réflexions sur l'accueil des Ukrainien·nes en Europe ont été principalement formulées en termes comparatifs : comment les Ukrainien·nes ont-ils et elles été accueilli·es par rapport aux réfugié·es arrivés en 2015 ? Pourquoi les Ukrainien·nes ont-ils été autorisé·es à s'installer dans l'Union européenne, alors que des milliers de personnes ont été bloquées à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne ? Pourquoi les non-Ukrainien·nes fuyant l'Ukraine ont-ils été traités différemment ?

En effet, ces travailleur·euse·s et étudiant·e·s, venant majoritairement d'Afrique, d'Asie et de Moyen-Orient, qui résidaient dans le pays lorsque l'attaque russe a eu lieu, [n'ont pas été inclus·e·s dans le cadre de la Directive de protection temporaire](#), activée le 3 mars 2022 pour permettre aux Ukrainien·nes d'accéder rapidement à des statuts protecteurs et à une aide humanitaire dans l'UE.

Au-delà des réponses officielles des États et de leurs institutions, les pratiques de tri opérées aux frontières se retrouvent dans le débat public, polarisé entre des appels à l'inclusion des Ukrainien·nes, soudainement considéré·es comme des membres de l'Europe, et des dénonciations de l'indignation sélective de l'UE, perçue comme hypocrite et raciste.

Les réactions civiles et populaires se sont également fracturées autour de ces questions.

Au début du mois de mars 2022, je me suis rendue dans les gares de Budapest, où des ONG locales et des réseaux de résident·es se rassemblaient quotidiennement pour accueillir les personnes fuyant l'Ukraine : la question des profils et des caractéristiques de celles et ceux arrivant était au cœur des conversations. Un bénévole au sein d'une ONG de l'Église hongroise, pointant du doigt une femme et ses trois enfants, a déclaré : « Regardez, ils sont fatigués, ce sont des femmes et des enfants, ils sont vulnérables : ce sont eux les vrais réfugiés ».

Il a poursuivi en expliquant qu'il était également venu en aide aux exilé·es de passage par Budapest durant l'été 2015 même si, selon lui, beaucoup à l'époque n'étaient pas des réfugié·es mais "des migrants ou des terroristes islamiques". Lorsque j'ai souligné que, à ma connaissance, ce qui identifiait légalement un·e réfugié·e était le fait de fuir un conflit ou des persécutions, plutôt qu'une évaluation individuelle et subjective de leur mérite, en se basant sur des critères de genre, d'âge ou de religion, l'homme a montré son désaccord : certaines personnes étaient selon lui dignes de l'asile, et d'autres non.

Le discours porté par certain·es des bénévoles de Budapest va bien au-delà de leurs analyses personnelles : il s'appuie sur les catégories et typologies produites ces trente à quarante dernières années par le régime des frontières et d'asile de l'Union européenne. L'une des pierres angulaires de ce régime est la construction méticuleuse d'une séparation entre les réfugié·es (méritants) et les migrant·es (indésirables). Au sein de la catégorie de réfugié·e, une hiérarchisation supplémentaire détermine l'accès à différents types de droits et de ressources. Par exemple, certaines personnes bénéficient de programme de réinstallation vers l'UE alors que d'autres ne sont éligibles qu'à une aide humanitaire à l'étranger : ce processus de tri se base en général sur une perception racialisante et raciste des capacités des personnes à s'intégrer à la communauté (imaginée) de l'Europe.

Depuis 2015, lorsqu'une « crise migratoire » a été déclarée dans la région, ces discours ont gagné du terrain en Hongrie et dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale. Les injonctions à distinguer les « mauvais·es migrant·es » des « bon·nes réfugié·es » sont venues s'articuler aux régimes locaux de valorisation sociale et leurs hiérarchies racialisées, genrées, de classe et de religion, dans le contexte des transitions capitalistes régionales.

Cette situation est étroitement liée aux dynamiques d'eupéanisation. En effet, dans le cadre de leur intégration (ou leur tentative d'intégration) à l'UE, les pays de l'ancien bloc de l'Est ont été inégalement inclus dans la nouvelle division du travail à l'échelle régionale : ils ont eux-mêmes été à la fois des sujets et des producteurs de dynamiques racialisantes. « Devenir européen » s'est traduit par la revendication d'une supériorité morale et civilisationnelle, d'une appartenance à la modernité capitaliste et à sa blancheur, lesquelles ont mené à la mise à distance de divers groupes sociaux – internes ou non aux sociétés en question – et ont donné lieu à un regain virulent du racisme dans la région.

En d'autres termes, le traitement inégalitaire de différents groupes déplacés n'est ni nouveau, ni le fruit du hasard : si la catégorie de réfugié·e, en tant que construction juridique, se veut une figure universelle, elle est en réalité toujours ancrée dans des relations sociales locales. Un examen sur le long terme de la relation entre les États et les exilé·es montre qu'elle est systématiquement structurée par des dynamiques de sélection et de différenciation : la façon dont les États répondent à certains groupes nous en dit toujours davantage sur leurs architectures politiques et les relations de pouvoir qui les

caractérisent, que sur les individu·es déplacé·es elles et eux-mêmes.

Il est donc important de se détacher de propos moralisants dans notre évaluation de la réponse actuelle de l'Europe face au déplacement ukrainien, et de réfléchir à la manière dont les États interpellent les personnes qui traversent les frontières en fonction d'économies morales et politiques spécifiques, elles-mêmes sous-tendues par des projets plus larges tels que la construction de la nation et l'accumulation du capital.

Dans cette perspective, les questions soulevées par le déplacement ukrainien en Europe deviennent : dans quelles circonstances les États accueillent-ils ou rejettent-ils les personnes déplacées ? Comment l'accueil des réfugié·es est-il façonné par des processus historiques plus larges, et leurs conséquences historiques, notamment la construction de l'État, l'expansion du capital et les projets connexes tels que la domination coloniale ? Comment les hiérarchies morales construites autour des rapports sociaux de race, de genre, de classe et de religion, préexistant aux arrivées des exilé·es dans les États, structurent-elles leur accueil ?

## Le spectacle de l'accueil et la construction de l'État

Comme je l'ai soutenu ailleurs (Cantat 2015), le réfugié en tant que catégorie et figure est façonné et fabriqué de manière à favoriser les objectifs des États. Mon propos n'est pas de dire que ces cadres formels déterminent totalement la manière dont les populations répondent aux arrivées d'exilé·es. Pourtant, même les initiatives informelles, à la recherche d'alternatives, sont structurées en partie par les régimes discursifs et politiques officiels : l'espace social dans lequel ces réponses se déploient reste modelé par les structures de pouvoir dominantes.

Pour approfondir la réflexion sur les parallèles et les contrastes entre les réponses au déplacement ukrainien et celles apportées à d'autres épisodes de mobilité forcée, je propose de revenir sur des épisodes de déplacement antérieurs, afin d'évaluer comment la figure du réfugié a été construite historiquement. Cette historicisation nous aidera à comprendre les différences et les similitudes caractérisant les mécanismes d'interpellation des différents groupes par les États, à la fois dans le temps et entre les catégories.

Dans la période contemporaine, un exemple classique de la façon dont la catégorie du « réfugié » a été façonnée par les cadres étatiques peut être trouvé dans la Convention de Genève elle-même. Présentée comme un texte à validité universelle, visant à protéger les personnes fuyant les persécutions, la définition du réfugié que la Convention (re)produit est en fait une figure très spécifique : celle d'un homme, fuyant l'URSS, dans le contexte de la guerre froide, dans le but de rejoindre l'Ouest capitaliste.

Les critères restrictifs énoncés dans la Convention concernant la détermination du statut de réfugié s'avèrent constamment inadéquats pour offrir une protection appropriée aux personnes fuyant diverses situations de violence. D'abord, bien sûr, celles qui fuient la violence et la dévastation économiques, considérées comme hors du champ de l'asile. Mais aussi, celles qui fuient différentes persécutions politiques et sociales qui ne correspondent pas à la vision du monde qui sous-tend la Convention.

Comme l'a noté Philip Marfleet (2007), ni les historiens ni les spécialistes des réfugié·es n'ont montré d'intérêt particulier pour les déplacements forcés du passé. Pourtant, revenir

sur cette histoire nous permet de voir que les épisodes d'exil ont toujours donné lieu à des injonctions étatiques, commandant hospitalité ou hostilité envers différents groupes. En outre, ni l'hospitalité, ni le rejet, ne sont des situations homogènes. Les États sont souvent prêts à recevoir les réfugié·es sans les accueillir réellement, par exemple en leur permettant de s'intégrer sur les marchés du travail tout en encourageant des discours d'exclusion ou en leur refusant un statut et une véritable protection juridique. Les discours entourant différentes populations déplacées se construisent au croisement des régimes de hiérarchies sociales qui structurent les architectures bio-politiques des États hôtes, c'est-à-dire leurs régimes de race/genre/classe (etc.), et des considérations géopolitiques et interétatiques qui les animent dans une conjoncture spécifique.

L'histoire de l'exil des huguenot·es aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles en est un exemple frappant. La fuite de 200 000 huguenot·es vers Genève, la Hollande et l'Angleterre, par crainte de persécutions de la part des autorités catholiques absolutistes françaises de l'époque, est souvent considérée comme l'un des premiers épisodes d'asile de l'histoire contemporaine, non pas parce que les huguenot·es auraient été les premier·es à fuir un territoire en raison de violence, mais parce qu'ils et elles ont été chassé·es de France dans le cadre de la construction de l'État et de la définition des limites de sa communauté.

De la même manière, ils et elles ont été accueilli·es par d'autres États, se définissant contre ce projet et utilisant la population huguenote pour marquer leur propre identité. Il est admis que le mot « réfugié » est entré dans le langage vernaculaire pour la première fois au cours de cet épisode. Les États émergents en Angleterre et aux Pays Bas ont ouvert leurs portes à ces réfugié·es, issus de milieux commerciaux relativement riches, notamment par le biais de la traite des esclaves, et ont spectacularisé leur attitude d'accueil comme une preuve de leur attachement au libéralisme et à la liberté religieuse.

Cette projection d'une identité étatique de pluralisme et de tolérance était en réalité un des mécanismes clé dans leur opposition à l'État absolutiste français. En Angleterre, alors que les sources historiques montrent une hostilité populaire généralisée envers les huguenot·es, l'État a déployé une véritable campagne de sympathie envers les nouvelles et nouveaux arrivant·es, expliquant à la population que l'accueil des huguenot·es était une question de fierté nationale et de défense de ses valeurs.

Le discours de fraternité envers les huguenot·es était bien sûr formulé en termes de proximité religieuse. Mais ces catégories d'appartenance ne sont pas figées. Elles sont insuffisantes pour comprendre différentes formes d'accueil : la racialisation, la légitimation et la différenciation sont en réalité des processus dynamiques et contingents qui évoluent dans le temps et selon les circonstances politiques.

En effet, 50 ans plus tard, les Palatins, un autre groupe de protestant·es fuyant l'Allemagne, ont cherché refuge en Angleterre. Venant d'un État officiellement allié et protestant, ils et elles ont été reçu·es avec une grande hostilité. Nombre d'entre elles et eux ont été placé·es dans ce que l'on considère être les premiers camps de réfugié·es de l'Angleterre contemporaine, le long de la Tamise, avant d'être réinstallé·es de force en Irlande et en Amérique britannique. Un débat politique très polarisé, avec des arguments similaires à ceux que nous entendons aujourd'hui concernant les mérites de la migration et l'(im)possibilité d'intégration, a émergé en Angleterre à cette époque.

Ceci montre bien qu'il n'y a rien de nouveau ou de spécifique dans le traitement inégalitaire de différents groupes déplacés. Cela confirme également que l'empathie sélective ne nous apprend que très peu de choses – peut-être même rien – sur les groupes

en tant que tels, leurs circonstances, leurs besoins ou leurs caractéristiques : il serait trompeur de tenter d'identifier les raisons de ce traitement différencié dans des qualités spécifiques, souvent imaginées, des individu-es. Ce qui est en jeu, en réalité, dans la relation entre les autorités étatiques et les personnes déplacées, ce sont diverses formes de production de l'État et de pratique du politique.

Nicholas de Genova (2013) a mobilisé la notion de « spectacle de la frontière » pour examiner la mise en scène à la frontière de l'exclusion de groupes considérés comme indésirables, permettant ce faisant à l'État de s'afficher comme le protecteur d'un public national dont les contours sont définis par ce dispositif. Ceci nous a déjà beaucoup appris sur la manière dont la triade nation/État/citoyen-ne est produite en relation avec le déplacement, l'exil et les frontières.

Des observations similaires peuvent être tirées de la mise en spectacle de l'accueil et de l'hospitalité par les autorités étatiques. Les questions que nous devons nous poser pour comprendre l'empathie sélective ne sont pas de savoir si les personnes méritent ou non un meilleur traitement, mais plutôt de réfléchir à comment leur inclusion ou leur rejet promeut des projets étatiques ou interétatiques spécifiques.

## Exil ukrainien et identité européenne

Dans le cas du déplacement ukrainien, les discours sur l'Europe, la blancheur et l'appartenance européenne ont garanti aux personnes l'accès à des conditions d'accueil dignes. Dans ce contexte, les pratiques populaires d'accueil ont également été nombreuses, diverses et cohérentes. Elles ont pu s'affirmer dans l'espace public, ce qui est habituellement impossible en raison de la criminalisation croissante de la solidarité et de l'aide informelle en Europe.

Cette situation, ainsi que l'adoption de cadres juridiques permettant aux Ukrainien·nes fuyant l'Ukraine (mais à aucun autre groupe !) de traverser les frontières nationales de l'UE et de choisir où s'installer, peut être applaudie : il s'agit non seulement d'une véritable politique d'accueil, mais aussi à bien des égards de la première approche cohérente que l'UE ait jamais adoptée en matière d'asile. Cela constitue une évolution bienvenue par rapport à la réponse sécuritaire habituellement réservée aux demandeurs et demandeuses d'asile, qui est non seulement chaotique mais aussi, dans de nombreux cas, mortelle.

Cependant, d'ors et déjà, de sérieux problèmes peuvent être identifiés lorsque l'on examine la manière dont les Ukrainien·nes sont accueillis en Europe. Premièrement, l'activation de régimes de protection temporaire n'a pas signifié l'accès à des régimes d'asile réguliers (et plus protecteurs) pour les Ukrainien·nes. Deuxièmement, dans toute l'Europe, l'essentiel du travail d'accueil a été délégué à des réseaux civils et à des organisations de petite taille. Ceci est le résultat de décennies de sous-traitance néolibérale des responsabilités publiques à des acteurs privés.

Dans ce contexte particulier, et en particulier en Europe de l'Est, cette délégation des responsabilités de l'État aux acteurs privés a mené à la renaissance des réseaux d'aide formés en 2015 : la flexibilité et la réactivité de ces structures, facilement réanimées via les réseaux sociaux, ont été cruciales pour l'exécution des activités d'accueil dans les premières semaines du conflit. Pour tout exceptionnel qu'il ait été, cet accueil populaire risque pourtant d'être insuffisant sur le plus long terme. Comme partout, la capacité de la

société civile à combler les brèches laissées par les États à des limites évidentes. Nous constatons que le vent tourne – que les bénévoles sont de moins en moins disposé·es à accueillir les exilé·es chez eux et qu'ils et elles se lassent des activités d'assistance quotidiennes. En l'absence d'une réponse étatique coordonnée, la situation ne peut que se détériorer.

Comme nous l'avons vu en Grèce, par exemple, il n'y a pas de moyen plus efficace de transformer la sympathie populaire en hostilité que de laisser une situation s'aggraver sans que les États apportent un soutien adéquat aux exilé·es et aux communautés d'accueil. Par ailleurs, il est important de souligner que, même si les activités d'assistance populaire ne reproduisent pas toujours les catégories utilisées par les États et les institutions, elles s'appuient elles-aussi sur certains critères pour mettre en œuvre leur soutien.

La solidarité en pratique est une affaire compliquée, qui demande de faire des choix difficiles dans des contextes de ressources limitées (Cantat 2018, 2020, 2021). Les dilemmes distributifs impliquent toujours des représentations, des typologies et des économies morales, où (consciemment ou non) le caractère méritant des personnes est évalué par celles et ceux qui doivent décider qui aider et de quelle manière, dans des contextes spécifiques.

En réalité, il n'y a rien de nécessairement plus progressiste dans les formes d'aide informelle par rapport à celle des États ou du secteur humanitaire officiel : ces initiatives suivent leurs propres valeurs politiques et sens éthique, elles construisent des socialités spécifiques et répondent à des circonstances données. Souvent, lorsque les motifs poussant les personnes à « aider » ne sont pas clarifiés, par exemple lorsque les gens sont poussé·es à l'action par une volonté de « faire le bien », l'aide informelle peut alimenter des relations de pouvoir extrêmement déséquilibrées et inégales.

Ces relations peuvent être d'autant plus difficiles à contester qu'elles se déroulent en dehors d'une relation formalisée où les rôles sont clairement définis : elles peuvent s'accompagner de discours qui neutralisent toute critique, qu'il s'agisse de charité religieuse, de revendications d'horizontalité ou de demandes de gratitude. Même lorsque les relations sont clarifiées, il est difficile d'échapper à la combinaison et à l'hybridation dans les pratiques de solidarité : les pratiques politiques progressistes vont souvent de pair avec une volonté peu réflexive de « faire le bien », ce qui peut rendre très vulnérables les personnes qui font l'objet de l'aide.

Cette vulnérabilité est d'autant plus problématique que les citoyen·nes des pays d'accueil ont été amené·es à aider les Ukrainien·nes au nom d'impératifs moraux, lesquels se sont substitués à des véritables politiques publiques. Si les Ukrainien·nes sont aujourd'hui accueilli·es au nom d'une notion instable et mouvante d'identité européenne, on peut alors se demander : pendant combien de temps les Ukrainien·nes resteront-ils aussi blanc·hes ?

L'eupéanité n'est pas une condition homogène et stable : la construction capitaliste de l'UE a produit des degrés et des nuances d'appartenance européenne où l'Europe de l'Est est toujours perçue comme un peu moins appartenante, européenne et légitime. Ceci est vrai même pour les pays qui sont devenus des États membres : l'exemple de la campagne du Brexit n'est qu'un rappel supplémentaire de la continuité du racisme intra-européen.

Dans le contexte actuel de mobilisation de l'UE contre la Russie, l'eupéanité des Ukrainien·nes est fortement affirmée, mais elle pourrait tout aussi bien être tempérée, remise en question, ou sacrifiée si la géopolitique évolue. Si tel est le cas, l'absence de

déploiement d'un soutien étatique approprié et la dépendance excessive à l'égard de l'assistance populaire deviendront très problématiques.

Nous observons déjà des processus d'inclusion différenciée, avec des questions sur le type d'accès des Ukrainien·nes aux différentes sphères sociales : par exemple, en Hongrie, les permis de travail ne sont pas nécessaires pour certains types d'emplois où il y a une pénurie de main d'œuvre – principalement le travail manuel, dans le secteur agricole et de la restauration, mais aussi dans l'informatique. Ceci reproduit en fait des modèles déjà existants de migration de travail depuis l'Ukraine, où une main-d'œuvre ukrainienne racialisée est autorisée à entrer dans le pays afin de servir les besoins d'industries spécifiques.

L'accueil des Ukrainien·nes est aujourd'hui utile aux structures idéologiques et économiques de l'UE. Mais la situation peut évoluer à tout moment. Plus que tout, la situation exige que nous insistions sur la continuation de l'accueil et de la solidarité pour les Ukrainien·nes et tou·tes les exilé·es, sur la base d'un véritable internationalisme populaire.

## Références

Cantat, Céline (2021) "Refugee Solidarity Along the Balkan Route", *Journal of Refugee Studies*, 34 (2), 1348-1369.

Cantat, Céline (2020) "The Rise and Fall of Migration Solidarity in Belgrade", *movements. Journal for Critical Migration and Border Regime Studies*, 5 (1), <http://movements-journal.org/issues/08.balkanroute/05.cantat-the-rise-and-fall-of-migration-solidarity-in-belgrade.html>.

Cantat, Céline (2015) "Contesting Europeanism: Discourses and Practices of Pro-Migrant Groups in the European Union". PhD Thesis, [roar.uel.ac.uk/4618/](http://roar.uel.ac.uk/4618/)

Cantat, Céline (2018) "The politics of refugee solidarity in Greece: Bordered identities and political mobilization", MigSol Working Paper, 2018/1, <https://cps.ceu.edu/sites/cps.ceu.edu/files/attachment/publication/2986/cps-working-paper-migsol-d3.1-2018.pdf>

De Genova, Nicholas (2013) "Spectacles of migrant 'illegality': the scene of exclusion, the obscene of inclusion", *Ethnic and Racial Studies*, 36 (7), 1180-1198,

Marfleet, Philip (2007) "Refugees and History: Why We Must Address the Past", *Refugee Survey Quarterly*, 26 (3), 136-148.

\*

*Céline Cantat enseigne les migrations internationales et coordonne les Masters en politique environnementale et en transition énergétique à l'École des affaires internationales de Paris, Sciences Po.*

Ce texte a été élaboré dans le cadre du webinar de collecte de fonds de l'EASA "Humanitarian responses to the 2022 Russian war on Ukraine : Anthropological

**Le spectacle de l'accueil : exil ukrainien et empathie sélective**  
**<https://www.contretemps.eu> aux frontières de l'Europe redaction**  
perspectives", tenu le 07/06/2022, organisé par Ela Drazkiewicz et Mariya Ivancheva, et co-  
sponsorisé par SIEF et AAA's SOYUZ, Society for the Anthropology of Europe.

Illustration : Wikimedia Commons.